

Procès-verbal de la séance régulière  
du Conseil d'établissement,  
tenue le lundi 12 juin 2023 à 18h  
au café LA TRIBU de Saint-Maurice,  
sous la présidence de Mme Jessika Robinson sont présents :

**Présents :**

Jessika Robinson  
Geneviève Mayer  
Marie-Pascale Desbiens  
Mathieu Roberge  
Mélanie Langlois

Carolane Ghielen-Saucier  
Émilie Bédard  
Mylène Ellyson  
Susie Néron  
Hélène Robitaille  
Patrick Martel

Absente : Catherine Delisle  
Mylène Ellyson

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Mme Jessika Robinson, présidente, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 18 h.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Jessika Robinson, présidente, présente l'ordre du jour à tous les membres présents.

CÉ-22/23-45

CONSIDÉRANT que le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour ;  
CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres  
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Robinson, il est résolu à l'unanimité  
D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui avec ajout au point 8.3 Sortie  
vélo, 5<sup>e</sup> année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

CÉ-22/23-46

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du Conseil  
d'établissement dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-  
verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Carolane Ghielen Saucier, il est résolu à l'unanimité,  
D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**4.1 Soirée dansante**

La soirée dansante du 2 juin dernier a eu du succès. Belle participation et belle organisation de la part de Mme Isabelle Croze et de Mme Sandra Tessier, responsables au service de garde.

**4.2 Semaine des services de garde**

Belle semaine, activités différentes à tous les jours, très appréciée des élèves inscrits au service de garde.

**5. MOT DU PUBLIC**

Aucun

**6. DOSSIERS POUR CONSULTATION ou INFORMATION**

**6.1 Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (reddition de compte)**

Explication du document par M. Patrick Martel. Il est normal qu'il y ait une légère augmentation, compte tenu du nombre d'élèves grandissant. Le programme « Vers le Pacifique » est maintenant remplacé par « Moozoom », plateforme interactive qui aide les jeunes à développer les compétences socio-émotionnelles.

**7. DOSSIERS POUR ADOPTION**

**7.1 Budget 2023-2024 pour notre école**

CONSIDÉRANT que conformément à la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école de la Source doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du chemin du Roy, son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les crédits et les mesures alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT le respect de l'équilibre;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mathieu Roberge, membre du conseil d'établissement;

IL EST RÉSOLU d'adopter le budget initial pour 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

|             |  |
|-------------|--|
|             | <p>7.2 Fonds à destination spéciale « Projet des plantes SDG »</p> <p>CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;<br/> CONSIDÉRANT ces sommes sollicitées et reçues par le conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements; dans le cas ici, la vente de plantes provenant du projet « Du jardin à la table » ;</p>   |
| CÉ-22/23-48 | <p>CONSIDÉRANT les différentes résolutions adoptées par le conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;</p> <p>CONSIDÉRANT les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à ce qui est prévu selon l'annexe;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;</p> <p>EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-Pascale Desbiens, de procéder au transfert du solde (585,25\$) du projet JARDIN-MJ en 2022-2023 vers un fonds à destination spéciale, selon le(s) projet(s) prévus à l'annexe, lequel pourra être utilisé dans la prochaine année scolaire.</p>   |
| CÉ-22/23-49 | <p>7.3 Règles de fonctionnement su SDG</p> <p>Les règles de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 sont remis aux parents.</p> <p>Mme Susie Néron présente le nouveau document des règlements généraux communs à tous les services de garde du Centre de services scolaire ainsi que les particularités relatives au service de garde de notre école.</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école ;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Bédard, membre du Conseil d'établissement, d'approuver les règlements généraux du service de garde de l'école de la Source.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> |
| CÉ-22/23-49 | <p><b>8. DOSSIERS POUR APPROBATION</b></p> <p>8.1 Listes des fournitures scolaires et les listes du matériel didactique</p> <p>La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la LIP;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Robinson, il est résolu :</p>   |

CÉ-22/23-50

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux élèves pour 2023-2024 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.  
D'ACHEMINER les listes appropriées aux parents.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### 8.2 Approbation des sorties de septembre et octobre

La direction informe les membres que des activités (ex : parc de la Rivière Batiscan) peuvent être prévues en début d'année 2023, avant la 1re rencontre du conseil d'établissement. En ce cas, l'information serait envoyée aux parents.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Mme Jessika Robinson, il est résolu d'approuver les activités pouvant avoir lieu en début d'année scolaire 2023-2024.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 9. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

9.1

Aucune

### 10. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

10.1

Aucune

### 11. INFORMATION DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

11.1

- Période de fin d'année : évaluations, sorties et déménagements de certaines classes.
- L'école a reçu une nouvelle subvention pour des activités plein-air. Les élèves de tous les niveaux ont été au Parc de la Rivière Batiscan et les élèves de 6<sup>e</sup> année profiteront d'une activité Camping (2 jours).

### 12. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

12.1

Les inscriptions sont terminées. On prévoit environ 10 groupes en 2023-2024.

|            |  |
|------------|--|
| <b>13.</b> | <p><b>INFORMATION DE LA DIRECTION</b></p> <p>13.1 État de la situation pour le projet d'agrandissement de notre école</p> <p>Le 12 juin dernier, nous avons eu la confirmation que le projet a été accepté. Le début des travaux (phase 1) est prévu pour le 3 juillet 2023 et la fin est prévue pour septembre 2025.</p> <p>13.2 Organisation scolaire</p> <p>Une lettre a été envoyée aujourd'hui pour informer les parents qu'il y aura des groupes multi-âges et qu'il y a une possibilité que leur enfant soit dans ces groupes. Les parents seront informés lorsque les listes scolaires leur seront envoyées à la fin de l'année.</p> |
|------------|--|

|            |  |
|------------|--|
| <b>14.</b> | <p><b>AFFAIRES NOUVELLES</b></p> <p>Aucune</p> |
|------------|--|

|            |   |
|------------|---|
| <b>15.</b> | <p><b>DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE</b></p> <p>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS</p> <p>Lundi 18 septembre à 19h00</p> <p>Première rencontre du Conseil d'établissement</p> <p>Lundi 23 octobre ou Mardi 24 octobre ???</p> |
|------------|---|

|             |  |
|-------------|--|
| CÉ-22/23-51 | <p><b>16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Il est proposé par Mme Jessika Robinson, de lever l'assemblée à 19h23.</p> |
|-------------|--|

---

Jessika Robinson, présidente

---

Patrick Martel, directeur